

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 janvier 2021

CP2021_01_7
id. 5551

Le 19 janvier 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme RIOLS), M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme LE CORRE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Sont absents :

M. DESCAZEAUX

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

CESSION DE TERRAINS

AU DROIT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 953 À VALENCE D'AGEN

Monsieur Norbert Verdier et Madame Marine Bonnetis ont fait part de leur intention d'acquérir deux parcelles départementales contiguës à leur propriété, aux fins de plantation d'un verger et d'un potager à usage familial.

Il s'agit des terrains cadastrés sous les n° 14 (1 940 m²) et 560 (2 716 m²) de la section AC, d'une contenance totale de 4 656 m² sis à « Cornillas » à Valence d'Agen. Ces derniers ne présentent aucun intérêt pour l'activité départementale et peuvent donc être aliénés sans préjudice prévisible pour le Département.

S'agissant de deux parcelles entières, aucun bornage n'est intervenu.

La cession de ces biens a été proposée à 4 600 €, conformément à l'estimation de France Domaine.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'aliénation à Monsieur Norbert Verdier et à Madame Marine Bonnetis des terrains référencés sous les n° 14 et 560 de la section AC sis à « Cornillas », route départementale 953, à Valence d'Agen, d'une superficie totale de 4 656 m² ;
- Décide que cette mutation foncière interviendra conformément à l'estimation de France Domaine pour un montant de 4 600 €, les frais notariés étant à la charge des acquéreurs ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, tous les actes et documents se rapportant à cette mutation foncière, notamment l'acte notarié qui sera établi par l'Étude Massip/Chabosson sise à Montauban.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC